

République française

Département de la
Haute-SavoieArrondissement de
Thonon- Les- Bains**Commune de
CERVENS****DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CERVENS****SEANCE ORDINAIRE DU 17 JUN 2025 à 19 H 30****Convocation
du 13/06/2025****Nombre de
conseillers :**

En exercice : - 13

Quorum : ---- 07

Présents : --- 08

Absents : ---- 05

Pouvoirs : ---- 01

Votants : ----- 09

VOTE

Pour : ----- 09

Contre :----- 00

Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le dix-sept juin à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEL Christophe/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ MASSON Thibault/ NOEL Ruta /THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine

Absents : SANDRAL Linda / LEYDIER Serge/ PROFFIT Thierry/ CHATEAU Baptiste / Coralie DECOMBARD

Pouvoirs : Thierry PROFFIT à Catherine VUARGNOZ

Secrétaire de séance : Mme Ruta NOEL

**OBJET : Promesse de vente du terrain face au cimetière
route des Méliès – modification des termes de la vente**

Foncier**Délibération
N°2025-24****Délibération Certifiée
exécutoire,**Télétransmise
Le : **23 JUIN 2025**

Reçue en Préfecture

Le : **23 JUIN 2025**Mise en ligne sur le site
de la communeLe : **23 JUIN 2025****Le Maire Gil THOMAS**

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les délibérations successives qui ont été prises en mars et en avril 2025 afin d'acter la vente d'une partie des terrains cadastrés ZN73 a et ZN74 c pour une contenance totale de 652 m2.

Après échanges avec les services des finances publiques, il s'avère que cette opération doit être soumise à la TVA. En effet, le fait d'avoir confié la vente à une agence immobilière est considéré comme une démarche de commercialisation.

Les termes de la transaction ont donc été renégociés avec l'acheteur Monsieur BAILLY et un accord a été trouvé selon les modalités suivantes :

-Prix de vente : 166 000 € TTC soit 138 333 € HT.

-montant des frais d'agence : 7 000 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à la réalisation de cette vente pour un montant de 166 000 € TTC soit 138 333 € HT chez Maître UVALLE à Veigy-Foncenex et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.
- ⇒ **CHARGE** le Maire de régler le montant des honoraires de l'agence CENTURY 21 à hauteur de 7000 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Ruta NOEL